

ACADÉMIE

de Douai.

Faculté des Sciences

DE LILLE.

cabinet

DU DOYEN.

Instruction publique

Lille, le 30^e Ju 1861.

Monsieur,

Je m'empresse de vous informer
que j'étais de faire parvenir votre
lettre à M. le Doyen, en la montrant
à Paris, chez M. Schöffel,
Pharmacien, rue Jacob n° 45,
où il restera, je pense jusqu'à
le 15 du mois d'octobre,

Veillez bien, Monsieur,
agréer l'assurance de mes sentiments
très respectueux.

Le Secrétaire



Demours

ACADÉMIE

de Douai

Faculté des Sciences

DE LILLE

Cabinet du Doyen

Instruction publique

Lille, le 10 Mars

1863

Mon cher Compagnon,



Il n'est en fait possible de ne pas faire la
décision de M. le Recteur relative à la
fixation de la quotité assignée, vous et
M. le Recteur sur la question par le statut de
l'Université de la Faculté.

La décision vous fera part de tout deux
8 jours de traitement, ce qui est tout
faux et injuste.

Nous aurons vu de la le Ministre vous
obtenir un report de ce 8 jours par
le statut de traitement de Decembre, ce cela
ne vous fera pas refus. Il n'y a que lui
qui vous fera retourner ces 8 jours.
Je suis que cela s'accorde facilement.

Quous à l'essentiel de la session de

Monsieur, il m'est venu que d'un vœu qui ne
jouit pas, mais que vous êtes cause de notre lorsque
les examens ont été commencés.

Voilà que la direction de la division de justice et d'instruction
par un autre vœu, ce qui est de hors de la loi et une
arrêté sur lequel on ne peut que dire, et si on ne se laisse
par vous de vous en parler. Assurez vous donc,
vous ne perdrez rien. Je comprend votre position
et vos réclamations. Il n'y a que cette lettre
votre pour vos amis.

Il aurait voulu savoir vous d'être l'ami de
faire une demande au Ministre pour le sursis de
6 jours de l'interdiction que la division de la
Justice vous fait perdre, mais j'en suis sûr
fait à cet égard. Je n'ai pu le droit de
disposer de l'interdiction à l'égard de ma
quid ce d'interdiction la fin de l'arrêt
du Ministre à l'égard de l'interdiction de vous

après votre interdiction à Lille. C'est un affaire de
compte de la loi et de la loi de ma confiance.

Mais je vous prie, on accorde facilement de
demande analogues. Vous avez tenu le droit de justice
à ce acte de justice.

Bien tous à vous, mon cher confidant

Votre tout dévoué

H. de L.

